

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

***Mardi 19 octobre 2010 à 18 heures,
Gymnase du Moulin Blanc***

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, président du quartier, coordinateur des "comités de quartiers",
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,
Mme ROIZEN, coprésidente du quartier,
Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI, ANSELMI, adjointes,
MM. GUIBOURG et HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,
Mme GUERIN, conseillère municipale,

Mme GONTIER, Directrice Générale Adjointe des Services,
M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques municipaux,
M. DUBOIS, Chef de Poste de la Police Municipale,
M. NICOLA, Adjoint au Chef de Poste de la Police Municipale,
M. ILBERT, agent technique municipal,

M. BRUNET, société SITA,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et rappelé qu'il s'agit de la sixième session des "Comités de Quartiers", **M. GIRAUD** ouvre la séance à l'appui de la projection du power point relatif au quartier (*ce document est consultable sur le site officiel de la Ville, rubrique "Comités de Quartiers"*).

COMMUNICATION COMITES DE QUARTIERS

Le service des "Comités de Quartiers" dispose d'une ligne directe 04 94 55 90 50, ainsi que d'une adresse mail comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr.

Les différentes réunions sont annoncées :

- par voie de presse,
- par mail,
- par affichage,

Dorénavant, les nouveaux panneaux électroniques destinés à assurer la communication municipale seront également utilisés. Ces trois équipements seront situés à la Croix de Fer, devant la salle Jean Despas et sur le Port.

SECURITE AUX ABORDS DU COLLEGE

La signalisation a été renforcée dans ce secteur très sensible.

Dans les prochains jours, deux panneaux triflashs seront installés.

Les participants sont informés que suite à la démarche municipale auprès de Mme le Sous-Préfet afin d'obtenir l'installation d'un radar aux abords du collège, cette dernière a émis un avis défavorable, privilégiant le renforcement de la signalisation.

TRAVAUX ECOLE DES LAURIERS

Des travaux ont été réalisés au niveau du réseau pluvial, de la salle de réfectoire et de sa toiture.

Un abri pour la pluie a également été créé entre la cantine et le bâtiment principal permettant ainsi aux enfants d'être protégés les jours d'intempéries.

A cette occasion, les participants sont informés de la grande satisfaction de l'Inspecteur d'Académie en matière d'entretien des établissements scolaires tropéziens.

RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS

Actuellement, de nombreuses associations sont logées dans des locaux communaux situés notamment sur le site de l'ancien Hôpital, à la "maison Saint-Roch", place des Lices.

Compte-tenu de l'état de vétusté de ces locaux et la nécessité, pour certains, d'être détruits à l'occasion de la construction des futurs programmes de logements, il convient de reloger ces associations.

CHAPELLE DU COUVENT

La toiture de l'édifice a été entièrement déposée. La prochaine étape consiste en la mise en place d'une charpente et d'une nouvelle couverture.

La fin du chantier est prévue aux environs du mois de juin 2011.

STATION D'EPURATION

Après deux ans de chantier, la phase terminale est en cours. Ce chantier colossal s'achève dans les délais.

Les enrobés extérieurs viennent d'être réalisés et prochainement, les façades seront découvertes. La station bénéficiera désormais d'une parfaite intégration environnementale. Le "Pré des Pêcheurs" est en cours de remise en état. Le parking situé à l'entrée du cimetière est de nouveau accessible.

Les derniers réglages sont en cours pour un traitement total des odeurs.

Il est rappelé que le montant de ce chantier s'élève à 15 millions d'euros.

VIEILLE VILLE

La deuxième tranche des travaux de la Vieille Ville vient de commencer. Elle concerne les rues de la Miséricorde, Aire du Chemin, de la Citadelle (partie haute).

La livraison du chantier est programmée pour la fin du mois de mars 2011.

VIDEOPROTECTION

Un bilan concernant l'installation du système de vidéo protection a été dressé à l'occasion de la récente réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) à laquelle participaient notamment les élus, les représentants de la Police Municipale et de la Gendarmerie, Mme le Procureur de la République.

Il est constaté que ce système est un bon outil en matière de protection.

Ce service, placé sous l'autorité de la Police Municipale, fonctionne 24 h / 24, 7 jours / 7. Il est composé de dix agents.

Voici quelques chiffres concernant les infractions relevées :

- 38 sur le mobilier urbain,
- 132 en matière de circulation et de stationnement,
- 37 délits de stupéfiants,
- 62 incivilités diverses,
- 90 interventions de secours et assistance,
- 45 rixes sur la voie publique.

Ce bilan a également permis de déterminer les caméras à repositionner dans un souci d'optimisation.

Prochainement et comme prévu, 11 nouveaux équipements seront installés en divers points de la Ville.

ENVIRONNEMENT

Un bilan de la saison 2010 a été dressé à partir des points critiques constatés en 2009.

Une amélioration est à noter grâce, notamment, à la campagne de communication faite sur ce thème et à la mise en place de moyens plus importants (humains et techniques), même si certains points restent à corriger.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Depuis plusieurs années, un cabinet spécialisé est missionné sur le dossier. Il s'agit d'un travail très important, notamment au niveau des écarts de la Commune.

L'étude a été lancée en 2002. La mise en œuvre est prévue dans le courant du premier semestre 2011.

Des informations précises seront adressées aux administrés.

Il est précisé que la numération se fera de la façon suivante :

- numérotation continue concentrique par rapport à la Mairie pour l'agglomération,
- numérotation métrique pour la périphérie.

POLE ENFANCE

Le projet, prévu sur le terrain "Saint-Roch", regroupera tous les services de l'enfance et de la petite enfance, à savoir :

- le multi-accueil,
- le centre aéré,
- la cuisine centrale,
- un jardin d'enfants,
- le bureau des affaires scolaires.

Les usagers de ces services verront leurs démarches facilitées puisqu'elles se réaliseront sur le même site.

La livraison du "Pôle Enfance" est prévue pour le premier semestre 2012.

FUTURS LOGEMENTS

Trois projets de constructions sont prévus sur les sites de :

- l'ancien Hôpital,
- la dalle des Lices,
- le Couvent.

La phase de mise en œuvre est à présent atteinte sur les trois sites. La société recrutée par la Ville sur ce dossier aide les services municipaux dans le cadre des procédures complexes à régler. Les différentes difficultés rencontrées dans le cadre du montage du dossier ont engendré un retard dans les délais de réalisation.

Les négociations avec les différents propriétaires sont en cours et les acquisitions foncières en voie d'achèvement.

L'objectif est de réaliser tous ces programmes, qui constitueront un parc d'environ 250 logements (location ou accession à la propriété), pour la fin de 2013, début 2014. Le coût des logements accessibles à la propriété sera calculé en fonction du prix du marché.

Une concertation se tiendra en Mairie, du 22 octobre au 5 novembre. A cette occasion, les plans seront consultables et les différentes remarques ou suggestions enregistrées.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'une information générale au public sur l'ensemble du projet. Une véritable enquête publique sera organisée lorsque le projet définitif sera retenu.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Environnement

Montée du Moulin Blanc

Les riverains regrettent que le Point d'Apport Volontaire ne soit pas prélevé régulièrement.

Conformément au contrat, ce site est traité une fois par semaine. Toutefois, en fonction du besoin, les services de SITA augmenteront la fréquence de ramassage.

De plus, une partie de la voie appartiendrait au Conseil Général. Une lettre a été adressée à cette collectivité par le conseil syndical de la copropriété du Moulin Blanc afin de déterminer précisément l'appartenance de cette parcelle. A ce jour, ce courrier n'a pas reçu de réponse.

Dans l'attente, la Ville est sollicitée pour effectuer ce nettoyage, les containers du PAV étant installés sur cette portion de voie.

Si nécessaire, les services municipaux interviendront auprès du Conseil Général afin d'obtenir une réponse.

Point d'Apport Volontaire chemin de la Belle Isnarde

Il serait judicieux de rajouter un container sur ce site très fréquenté.

La demande est prise en compte et le nécessaire sera fait au plus vite.

Il est rappelé aux administrés de ne pas hésiter à contacter le service Environnement pour signaler tout problème.

Un agent municipal est à présent missionné pour surveiller les dépôts sauvages et identifier les contrevenants.

Poubelles du Byblos

Les voituriers intervenant au niveau de cet établissement déplacent les poubelles. De ce fait, les containers se retrouvent sur le trottoir, à son endroit le plus étroit, obligeant les usagers en emprunter la voie de circulation.

Après des interventions personnelles de riverains et de la Police Municipale auprès du gérant de cet établissement, le problème semble à présent réglé.

Il est proposé d'imposer à cet hôtel de mettre en place des cache-containers. Ce dispositif permettrait de fixer les containers.

Cette solution ne peut être envisagée car la place manque pour installer ce type d'équipement.

Traverse des Lices

Ce passage est quotidiennement envahi par des dépôts sauvages d'ordures, en dehors des heures légales.

Des contacts seront pris avec les établissements riverains.

Stationnement

Des précisions sont demandées concernant un véhicule garé quotidiennement sur un emplacement réservé aux "livraisons", situé devant la Police Municipale.

Ce véhicule a fait l'objet de plusieurs verbalisations et mises en fourrière. Il est vrai qu'il stationne sur un emplacement matérialisé "livraisons" mais ce dernier n'est pas utilisé par les professionnels et sera très prochainement transformé en stationnement réservé aux deux roues.

Nuisances sonores

Avenue Foch

D'importantes nuisances sonores ont été constatées lors de l'inauguration d'une villa, de 10 h à 18 heures 30. De plus, de nombreux deux-roues stationnaient sur le trottoir en toute impunité.

La Police Municipale s'est rendue sur place et l'intervention de la Gendarmerie a été nécessaire.

Il est rappelé aux participants qu'environ 40.000 procès-verbaux par an doivent être traités par les services de Mme le Procureur composés de cinq agents. Les contrevenants se trouvent bien souvent relaxés du fait du non traitement des dossiers.

Impasse Notre Dame

Durant la saison estivale, les riverains du quartier ont subi des nuisances sonores quotidiennes générées par des employés d'hôtels de la Commune, logés dans le secteur.

Malgré les nombreuses interventions de la Police Municipale, ces nuisances ont continué.

Il s'agit d'un véritable problème. Les contrevenants ont été identifiés. Des rendez-vous seront pris avec les gérants des établissements concernés afin que de tels débordements ne se reproduisent plus.

Ce dossier a été signalé à Mme le Procureur de la République lors de sa dernière rencontre avec Monsieur le Maire.

Quartier Valfère

Les alarmes de piscines occasionnent des nuisances sonores à toutes heures de la journée et de la nuit.

La réglementation en matière de sécurité pour les piscines préconise trois types de solutions :

- la clôture,
- la bâche,
- l'alarme.

Il est impossible d'interdire l'utilisation d'alarmes et difficile d'imposer à un particulier de mettre en place un autre système de sécurité.

Boutique Rue de l'Annonciade

Cette boutique, appartenant à la Ville, se trouve à l'abandon.

Il est prévu le ravalement de la façade mais pour le moment le projet est à l'étude dans le cadre du budget 2011. Le montant estimatif des travaux concernant ce local s'élève à 80 ou 100.000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des investissements très lourds engagés qu'il est absolument impératif de réaliser (chapelle du Couvent, donjon de la Citadelle, hôtel des Impôts, ...) dans un contexte financier particulièrement difficile.

Chemin des Bastidettes

Ralentisseurs

Un ralentisseur vient d'être créé sur cette voie. Le choix ne semble pas judicieux pour certains riverains.

La création de ces équipements est très règlementée. Le ralentisseur en question a été créé à la demande des riverains.

Un nouvel équipement sera prochainement installé sur ce chemin.

Travaux

Des travaux d'élargissement de la voie, à certains endroits, sont proposés. Ces derniers permettraient d'améliorer la sécurité et la circulation sur ce chemin très étroit. De plus, il est impératif d'obliger les propriétaires à entretenir leurs haies.

Les travaux d'élargissement de la voie ne sont pas prévus pour le moment mais l'attention des services municipaux a été attirée sur ce point.

Le dossier concernant l'entretien des haies est régulièrement tenu à jour par le service municipal de l'Environnement. Une procédure existe :

- un courrier est adressé aux riverains, leur imposant une date butoir pour réaliser l'égavage,
- une fois ce délai passé, un contrôle sur place est effectué,
- si le travail n'a pas été réalisé par le propriétaire concerné, la Ville missionne une entreprise pour réaliser la tâche ; les frais étant bien entendu à la charge du contrevenant.

Sécurité Circulation

Route de Sainte-Anne

La portion de route comprise en les chapelles Sainte-Anne et Saint-Joseph est particulièrement dangereuse. Il est impératif de renforcer la sécurité.

La signalisation limitant la vitesse à 30 km/h est déjà en place. Une campagne de peinture au sol est programmée pour le début de l'année 2011 afin de renforcer la signalisation au sol.

Avenue Foch

Les riverains déplorent une nouvelle fois la vitesse excessive constatée sur cette avenue. La suppression du ralentisseur au droit du collège est regrettée. La pose d'obstacles pourrait être envisagée.

Cet équipement a été retiré à la demande des riverains qui subissaient d'importantes nuisances sonores. La réglementation en matière de signalisation sur cet axe est conforme. La pose d'obstacles ne peut être prévue compte-tenu de la configuration de la voie à certains endroits. Le manque de civisme est regretté.

La Police Municipale procède régulièrement à des contrôles de police.

Chemin de Valfère

Monsieur le Maire informe les participants que compte-tenu de la configuration de la voie et d'une intersection extrêmement dangereuse, des "coussins berlinois" vont prochainement être installés, obligeant ainsi les automobilistes à réduire considérablement leur vitesse.

Route des Salins

Cette voie fait l'objet d'une attention particulière des services de police. Des contrôles sont organisés régulièrement auxquels Monsieur le Maire compte participer.

Eboulement route des Carles

Des précisions sont demandées concernant le mur dégradé.

Il s'agit d'une affaire privée. Toutefois, les services municipaux, ainsi que les élus, ont aidé la propriétaire dans le cadre des formalités à remplir auprès de son assurance.

Le remboursement est à présent perçu. Un dossier sera prochainement présenté au service municipal de l'urbanisme concernant la reconstruction de ce mur en tenant compte de son alignement.

Eboulement avenue Foch

Des talus mal entretenus s'effondrent sur le trottoir.

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs murs. Une démarche sera entreprise auprès du riverain concerné afin qu'il prenne ses dispositions.

Les administrés sont une nouvelle fois invités à signaler ce type de problème auprès des services municipaux afin que ces derniers déclenchent les procédures.

Signalisation

Le panneau nommant cette voie, après s'être trouvé plusieurs semaines dans le ruisseau, a disparu. Il en est de même pour le "Vieux Chemin de Sainte-Anne".

Les services municipaux interviendront au plus vite.

Borne incendie chemin de la Belle Isnarde

Une borne à incendie est implantée derrière la barrière de sécurité, en contrebas de la route, à côté d'un transformateur EDF. La proximité de ces deux équipements interpelle les administrés.

Les poteaux d'incendie sont installés sur le territoire communal sur les instructions du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Une visite sur place sera programmée avec les Pompiers afin de vérifier la situation.

Parc des Lices

Lorsque ce parking est complet, les automobilistes en attente pour y accéder bloquent la circulation.

Des petits aménagements ont été opérés au niveau du haricot central (carrefour du Couvent) pour permettre aux véhicules en provenance de Sainte-Anne de bénéficier d'une voie réservée à l'accès au parking et la seconde à la rue Grangeon. Le problème demeure toutefois au niveau de l'avenue Paul Roussel.

A l'occasion de la construction des futurs logements dans le secteur, un réaménagement du plan d'accès au parking sera envisagé. En effet, aux usagers de ce parc de stationnement se rajouteront les résidents de ces programmes qui bénéficieront de places de parking en souterrain.

Il est précisé aux participants que la Police Municipale intervient autant que possible afin de dégager au mieux les voies de circulation.

Ce problème est également constaté à hauteur de l'entrée du parking ROMIGI, avenue Foch.

Lignes France Télécom quartier de Valfère

Les riverains du quartier se sont une nouvelle fois trouvés privés de téléphone car les lignes sont situées dans les branches d'arbres. Les services municipaux ont été saisis du problème, sans résultat à ce jour.

Une rencontre sur place sera organisée au plus vite afin d'identifier les lieux nécessitant une intervention d'élagage.

Stationnement

Le stationnement dans la Ville est devenu très difficile. La création d'une aire de stationnement au carrefour de la Foux est proposée.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que les recettes des parkings sont extrêmement importantes pour la Commune. Elles représentent 40 % du montant des quatre impôts directs, c'est à dire environ 4,3 millions d'euros.

Il est vrai que les parkings sont limités mais seulement durant quelques heures et quelques jours par mois. Le reste du temps, ils ne sont pas complets.

Une aire de parking de délestage à la Foux relève de l'intercommunalité et engendrerait donc une perte considérable de recettes. Il serait plutôt souhaitable de réaliser ce type d'équipement route de Plages mais cela nécessiterait la création d'infrastructures qui pénaliseraient les recettes communales et la mise en place de transports publics urbains de grande ampleur très onéreux.

Enfouissement des lignes

Des précisions sont demandées concernant la convention signée avec EDF prévoyant autant que possible l'enfouissement des lignes aériennes.

Cette convention prévoit qu'à l'occasion de chaque réfection de voirie, cette entreprise enterre ses câbles. La même démarche est faite auprès de France Télécom.

Dans les semaines et mois qui viennent, d'importants travaux de renforcement de réseaux vont être entrepris par EDF avenue Pelletier, boulevard Foch et chemin des Amoureux notamment.

Monsieur le Maire a reçu, il y a environ trois mois, le Directeur Régional d'EDF en présence des cadres municipaux. Le problème de l'avenue Pelletier a été évoqué et il a été convenu, qu'à l'occasion de la réalisation de ces travaux, les poteaux de cette voie soient supprimés.

Aire de retournement montée du Moulin Blanc

Des informations sont sollicitées concernant le projet de création d'une aire de retournement, en haut de la montée du Moulin Blanc, destinée aux manœuvres des navettes municipales.

Ce projet a été proposé par les riverains. Il a fait l'objet d'une importante étude qui a abouti sur un projet estimé à 200.000 €. La copropriété du Moulin Blanc a été sollicitée afin de céder à la Commune une petite parcelle de terrain.

A l'occasion de l'assemblée générale de la copropriété en date du 3 mai 2010, ce projet de cession a recueilli un avis défavorable unanime de la part des copropriétaires.

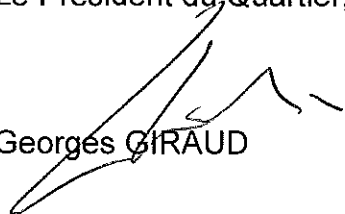
Le projet ne pouvant donc plus être réalisé, la Ville l'a abandonné malgré tout le travail réalisé et le paiement de l'étude. L'enveloppe budgétaire conséquente réservée à cet effet sera répartie sur d'autres travaux en Ville.

* * *

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Président du Quartier,

Georges GIRAUD



La coprésidente du Quartier,

Evelyne ROIZEN

